



Bruxelles, le 1^{er} septembre 2025

CM 3885/25

Dossier interinstitutionnel:
2025/0210(BUD)

PROCED
BUDGET

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ecofin2a@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 93 50
+ 32 2 281 25 28

Objet: Adoption de la position du Conseil sur le projet de budget général
de l'Union européenne pour l'exercice 2026
– *Lancement d'une procédure écrite*

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé, le 9 juillet 2025, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord:

- pour adopter la décision du Conseil portant adoption de la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2026, dont le texte figure dans le document 11032/25, en acceptant les modifications apportées par le Conseil à la proposition de la Commission, comme expliqué dans les documents 11029/25 + ADD 1 + ADD 2 + ADD 2 COR 1 REV 3, et pour faire publier la décision au *Journal officiel de l'Union européenne*;

- pour charger la présidence de transmettre la position du Conseil, accompagnée de l'exposé des motifs, au Parlement européen, conformément à l'article 314, paragraphe 3, du TFUE, et pour approuver à cet effet le projet de lettre figurant à l'ANNEXE du document 11029/25;
- pour approuver les déclarations du Conseil qui l'accompagnent, dont le texte figure dans le document 11029/25 ADD 1.

Veillez répondre par "OUI", "NON" ou "ABSTENTION" à chaque question.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le vendredi 5 septembre 2025 à 12 heures (heure de Bruxelles)**. Elles doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes: grazia-mattea.targa@consilium.europa.eu, aimar.ferranguijarro@consilium.europa.eu, karen.geeraert@consilium.europa.eu et athanasios.gkoutlas@consilium.europa.eu.
